

Module n°2 : Module 1B : Formation socle

Contexte

L'entretien prénatal précoce (EPP), créé par la loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 est une intervention de prévention devenue obligatoire depuis le 1er mai 2020. Cette réforme prioritaire s'inscrit dans le cadre du chantier interministériel des 1 000 premiers jours de l'enfant et plus particulièrement du « parcours des 1000 premiers jours », dont l'entretien prénatal précoce constitue le premier moment clé. Le déploiement de l'EPP : un enjeu d'information et de formation. Afin que cette mesure remplisse pleinement ses objectifs, il convient d'en accompagner la promotion sur l'ensemble du territoire national, en informant directement les futurs parents concernés et en sensibilisant les professionnels de santé. Plus spécifiquement, les médecins et sages femmes doivent être en mesure à la fois : • d'informer les femmes et les couples de l'existence de l'EPP le plus précocement possible au cours de la grossesse • de réaliser cet EPP ou d'orienter vers un professionnel le réalisant et permettre la mise en œuvre d'un travail en réseau autour des différents professionnels exerçant dans le cadre de la périnatalité.

Objectifs

- Réaliser un EPP selon les recommandations de la HAS : de la conduite de l'entretien à la transmission et au travail en réseau
- Connaître les principes, objectifs, enjeux de l'EPP
- Maîtriser les techniques relationnelles permettant l'ouverture d'un dialogue et adapter sa posture
- Identifier les thèmes à aborder avec la femme en prenant en compte les facteurs liés à son environnement (somatique, psycho-affectif et social)
- Positionner la femme / le couple en tant que partenaire(s)
- Repérer les partenaires, ressources et dispositifs locaux d'accompagnement en périnatalité et être en capacité de les solliciter si nécessaire
- Construire avec la femme / le couple les modalités de transmission aux autres professionnels intervenants et les mettre en œuvre Co-définir avec la femme/ le couple son/ leurs parcours de soins selon son / leur(s) besoin(s)

Renseignements complémentaires

*Cette formation est ouverte aux sages-femmes et médecins

Durée : 2 jours

Pour plus d'informations :

Sandrine CHEVALIER

(s.chevalier@anhf.fr)

https://www.anfh.fr/les-offres-de-formation/AYloc4y7HagB_jhcTbgU

Programme

JOUR 1 :

- Ce que devenir parent représente pour les femmes / couples.
- Ce que l'accompagnement représente pour les professionnels
- Les techniques relationnelles permettant l'ouverture du dialogue dans le cadre de l'EPP
- Identification des thèmes à aborder et prise en compte des facteurs environnementaux (somatique, psycho-affectif, social) de la femme / du couple
- Compétences et vulnérabilités / modalités permettant de favoriser les ressources parentales

JOUR 2 :

- Identification des ressources et dispositifs locaux d'accompagnement en périnatalité
- Typologies possibles d'actions coordonnées
- Construction des modalités de transmissions aux autres professionnels
- Co-définition du parcours de soins avec la femme / couple en fonction de ses/leurs besoins
- Enjeux de décloisonnement des pratiques Ville / Hôpital / PMI

Modalités pédagogiques Des méthodes pédagogiques variées centrées sur l'analyse des situations professionnelles et la recherche de pistes de développement Test de positionnement Apports didactiques Exercices pratiques et simulations d'entretien d'EPP Diaporama Etudes de cas Analyses de pratiques professionnelles et REtours d'Expériences (RETEX)

Public

Sages-Femmes / Médecins

Exercice

2024

Code de formation

1.12

Nature

AFN

Organisé par

FORMAVENIR PERFORMANCES

Durée

14 heures

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences